



Rachat de part frais et partage verbal des biens mobiliers

Par **caty76**, le **08/04/2015** à **19:12**

Bonjour

Nous sommes maries sous le regime de la communaute et allons entamer une procedure de separation de bien et de corps par consentement mutuel

Nous avons un bien immobilier evalue a 280000€

et mon mari souhaite me racheter ma part N ayant plus aucun credit, sa part sera de 140000€
. Est il possible dans ce cas dans l acte notarie de partage de ne stipuler comme bien commun que cette maison et de préciser que nous avons partagé verbalement les biens mobiliers (meuble voitures argent)?

Pouvez vous également me préciser quels seront tous les frais que nous devons verser
Avec mes remerciements